SMA Solar Technology AG | Sonnenallee 1 | 34266 Niestetal | Germany
Phone: +49 561 9522-0 | Fax: +49 561 9522-100 | Internet: www.SMA.de | E-Mail: info@SMA.de
Amtsgericht Kassel (District court) Kassel HRB (registration number) 3972
Vorsitzender des Aufsichtsrats (Chairman of the Supervisory Board): Dr. Erik Ehrentraut
Managing Board: Roland Grebe, Dr.-Ing. Jürgen Reinert, Pierre-Pascal Urbon

Garantie constructeur SMA

Uniquement valable pour les produits suivants : Sunny Central, Sunny String-Monitor SSM (SSM, SSM16-11, SSM24-11, SSM8-21, SSM16-21, SSM24-21), String-Combiner SSC-10, SSB, Sunny Main Box SMB, SMB-C, répartiteur de communication COM-B, COM-C, Communit-10, Power Plant Controller (PPC), Transformer Compact Station (TCS) et Medium Voltage Power Station (MVPS). Pour tous les autres appareils, tels que les transformateurs moyenne tension ou les appareillages de distribution moyenne tension fournis séparément, la garantie légale s'applique.

Dès lors que l'utilisateur final de l'appareil en est le consommateur, la garantie légale du vendeur n'est pas restreinte par la présente garantie constructeur et s'applique dans son intégrité à compter de la date de livraison.

SMA garantit que les appareils susmentionnés ne présentent pas de défauts de matériau ou de fabrication. La garantie s'applique pendant cinq ans à compter de la date de mise en service (conformément au protocole de mise en service), mais pas plus tard que trois mois après la date de livraison ou trois mois à partir de la déclaration de mise à disposition pour expédition dans le cas où l'acheteur se trouve en situation de retard dans l'enlèvement du produit. La garantie n'inclut pas de garantie de disponibilité.

Conditions de garantie

Au cas où, pendant la période de garantie constructeur SMA conclue, un appareil présenterait un défaut de matériau ou de traitement, SMA choisira, selon sa propre appréciation, de réparer ou de remplacer l'appareil ou la pièce défectueuse. SMA prend en charge l'ensemble des coûts de main-d'œuvre et de matériel nécessaires au rétablissement d'un fonctionnement optimal. Pour ce faire, SMA a le droit d'utiliser des pièces de rechange d'occasion entièrement révisées. La réparation s'effectue sur le site de l'acheteur sauf s'il s'avère impossible ou disproportionné d'effectuer cette opération dans de telles conditions.

Il y a disproportion au sens spécifié ci-dessus lorsque la mesure requise engendrerait des coûts inacceptables pour SMA au regard des éléments suivants :

- le prix d'achat ou la valeur de l'appareil dans son état impeccable,
- l'importance du défaut et
- la question de savoir si d'autres moyens d'éliminer les défauts sont susceptibles d'être sollicités sans causer de désagréments considérables à l'acheteur.

La question de savoir si la pièce défectueuse doit être expédiée à des fins de réparation ou de remplacement est toutefois laissée à l'appréciation de SMA. SMA s'engage uniquement à monter ou démonter la pièce dans la mesure où cette opération nécessite des connaissances particulières qui ne sont ni accessibles à l'acheteur ni exigibles de sa part. Dans le cas où l'acheteur décide de procéder à cette opération, l'engagement de SMA relatif au défaut cesse à partir du moment où la pièce réparée ou remplacée est livrée à l'acheteur.

La garantie constructeur inclut également des frais d'expédition et éventuellement de déplacement et de séjour résultant des travaux de réparation effectués sur place par le personnel de service SMA dans la mesure où les appareils ont été installés dans les pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chili, Corée du Sud, Émirats Arabes Unis, Espagne, France, Grèce, Grande-Bretagne, Inde, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Roumanie, Suisse et Thaïlande. Les droits de douane, les taxes et autres frais d'importation sont exclus de la garantie constructeur. L'Amérique du Nord et le Japon sont soumises à l'application de conditions de garantie distinctes.

Dans les cas suivants, l'acheteur prend en charge tous les frais de douane, d'expédition, de déplacement et de séjour du personnel de service SMA liés aux travaux de réparation sur place, de même que les frais engendrés par l'intervention des collaborateurs de l'acheteur.

- Lieu d'installation situé en dehors des États susmentionnés ou dans les territoires d'outre-mer et les îles de ces États
- Stations compactes de moyenne tension du type TCS xxxxSC EX ainsi que les Medium Voltage Power Stations (MVPS) sans option spécifique au pays

Les consommables et les pièces soumis à une usure régulière (par exemple les fusibles, les filtres et les dispositifs de protection contre les surtensions) ne sont pas compris dans la présente garantie constructeur.

Étendue de la garantie constructeur

Condition préalable à la réalisation gratuite des prestations de garantie :

- L'acheteur doit dénoncer immédiatement les vices constatés auprès de SMA en envoyant une brève description des défauts au Service en Ligne de SMA.
- Présentation d'une copie de la facture d'achat
- La plaque signalétique apposée sur l'appareil doit être entièrement lisible
- Pour les onduleurs, stations de moyenne tension (TCS) et Medium Voltage Power Stations (MVPS), tous les travaux de maintenance en ce qui concerne les intervalles et l'étendue sont exécutés et documentés conformément aux consignes du fabricant.
- Coordination de la procédure avec SMA ou son partenaire de service

L'acheteur doit laisser à SMA le temps et l'opportunité de réaliser l'ensemble des réparations et livraisons de remplacement qui lui semblent nécessaires en toute équité. Les anciennes pièces défectueuses deviennent la propriété de SMA.

La garantie constructeur n'inclut pas les dommages causés par les raisons suivantes :

- dommages dus au transport
- installation ou mise en service défectueuses effectuées par l'acheteur ou un tiers
- interventions, modifications ou tentatives de réparation réalisées par l'acheteur ou un tiers
- non-respect du manuel d'utilisation, des directives ou des intervalles d'entretien,
- utilisation inadéquate ou exploitation non conforme
- ventilation insuffisante de l'appareil
- accidents et influences extérieures
- cas de force majeur (foudre, surtension, tempête, incendie, etc.)

Elle n'inclut pas non plus les défauts esthétiques ou les signes d'usure qui n'affectent en rien l'injection en énergie.

Si l'acheteur devait exiger de la présente garantie constructeur des interventions de service superflues ou injustifiées, SMA a le droit de facturer à l'acheteur les coûts engendrés par de telles opérations. La présente disposition s'applique également aux temps d'attente lorsque l'acheteur n'accorde pas immédiatement l'accès de l'appareil défectueux au personnel de service.

Toutes prétentions dépassant le cadre des droits spécifiés dans les présentes conditions de garantie, notamment les prétentions à dédommagement pour les dommages directs ou indirects induits par la défectuosité de l'appareil, les coûts engendrés par le montage et le démontage ou le manque à gagner, sont exclues de la garantie constructeur dans la mesure où la responsabilité de SMA n'est pas prescrite de manière contraignante par la loi. Pour toute demande relative à ce type de prétentions, veuillez vous adresser au vendeur de l'appareil. Cette disposition n'affecte pas la responsabilité de SMA en vertu de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux.

Pour obtenir des informations complémentaires, veuillez consulter notre site Internet www.SMA-Solar.com dans la rubrique Service.